

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 18 SEPTEMBRE 2019

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Christian Delacrétaz** Président du Conseil Communal. L'appel nominal fait ressortir la présence de 32 Conseillers, 11 excusés et 1 non excusé. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019.

Il est accepté tel que présenté.

Le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Steve Dulon Conseiller avec effet immédiat.

M. Christian Delacrétaz rappelle à l'assemblée qu'elle est dès lors composée de 43 membres et que les deux sièges vacants reviennent au GDSR.

Une autre information au sujet de l'ORPC. Une association intercommunale est lancée par l'Office Régional de la Protection Civile du district d'Aigle. Une commission a été nommée par le bureau qui sera chargée d'examiner le projet des statuts. La procédure sera conforme à l'article 113 de la loi sur les communes comme l'a été celle de l'ASPIHL.

Une séance d'information se tiendra à Aigle le 10 octobre prochain réunissant les commissions des 15 communes.

Au final, les préavis seront déposés à l'attention des Conseils communaux et ne pourront pas être amendés.

Le Président explique encore que la composition de la commission pour le préavis n° 46/19 est modifiée par rapport à la convocation originale. M. Steve Dulon a été remplacé par Mme Angélique Teixeira.

1. Préavis n° 45/19 relatif au règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Rapport de la commission lu par M. **Benoît Mazzilli** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Christophe Lanz** Syndic explique la nécessité d'avoir un tel règlement notamment en raison des nouvelles plateformes de réservations en ligne sur lesquelles chacun peut proposer tout ou partie de son logement à la location. Le document a été calqué sur le règlement type du Canton et adapté aux besoins de la commune.

Les sommes perçues avoisineraient les CHF 25'000.- et seraient obligatoirement affectées à la réserve. Elles devront être dépensées uniquement dans un objectif de dynamisme touristique. A chaque dépense envisagée, un préavis sera présenté au Conseil communal.

La perception sera effectuée par la Canton dans un but d'uniformisation et de simplification pour la redistribution.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°45/19 est mis au vote et est accepté à l'unanimité.

2. Préavis n° 46/19 relatif au curage des collecteurs de drainage des surfaces agricoles.

Rapport de la commission lu par M. **François Divorne** Conseiller qui en préambule, souhaite souligner l'importance de s'excuser rapidement auprès des autres membres de la commission en cas d'indisponibilité de l'un des conseiller. La commission doit pouvoir trouver une solution à temps afin de travailler dans les meilleures conditions.

Il demande en conclusion l'acceptation du préavis tel que présenté.

Sans autre développement ou question, le préavis n° 46/19 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis n° 47/19 relatif au financement de l'étude préliminaire et avant-projet de reconstruction et réfection de chemins et de collecteurs AF.

Rapport de la commission lu par M. **André Martin** Conseiller qui demande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Nicolas Rochat** Municipal reprend les propos du rapport et convient que les chemins bordant la route H144 sont neufs. Les travaux pouvant durer sur 30 ans, ils le seront moins à échéance. Ces accès en particulier ne devraient toutefois pas faire partie de l'étude envisagée.

Les subventions à hauteur de 60 % ne sont pas négligeables d'autant que la durée estimée des travaux élèvera certainement la note à plusieurs millions de francs.

La commune devra sortir les sommes nécessaires au fur et à mesure et sera remboursée par les subventions après contrôle et validation.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller constate qu'il s'agit de travaux très importants. En fonction du nombre de problèmes à résoudre et de l'impact financier, il demande s'il est possible de créer un syndicat d'amélioration foncière. Cela impliquerait la commune, le Canton et la Confédération mais également les propriétaires fonciers en fonction des surfaces qu'ils possèdent. Les frais seraient répartis équitablement.

M. **Rochat** répond que ce sont déjà des améliorations foncières qui vont participer aux subventionnement des travaux. Ils s'agit ensuite de travaux d'entretien de réseau existant et non de la création de nouveaux objets. Dans ce cadre, il lui paraît difficile de créer le syndicat demandé par Monsieur Guillemin. L'étude pourra toutefois qualifier la nécessité ou non de cette création.

M. **Jean-Marc Chavannes** Municipal et Président du syndicat de la H144 confirme les propos de Monsieur Rochat car les entretiens sont financés par la commune.

Les collecteurs assainis à l'époque de l'AF27 de l'autoroute et ceux de la H144 plus récemment ont dus être financés par la commune, raison pour laquelle elle touche des subventions.

Aujourd'hui, ces travaux doivent également être gérés par la commune. Pour exemple, celui de Chessel qui a fait le même type de travaux, seule à bord.

Noville vient de passer un préavis dans les mêmes conditions.

La quote-part demandée par Monsieur Guillemin entre Etat, Canton et propriétaires a déjà été faite à l'époque des syndicats AF27 et H144. Aujourd'hui, il s'agit purement de réfection communale.

M. **Guillemin** est d'accord en ce qui concerne les collecteurs mais pas sur les chemins qui selon lui vont être complètement refaits.

Par rapport au financement, M. Guillemin ignore si la commune reçoit les subventions à même hauteur que s'il s'agit d'un syndicat.

M. **Rochat** précise que même si les chemins sont totalement refondus, il s'agit bien d'entretien du patrimoine.

M. **Florian Ecoffey** Conseiller soutient l'avis de la Municipalité au sujet des syndicats. Selon lui, un syndicat d'entretien ne peut pas s'occuper de réfections complètes et un syndicat d'amélioration foncière aurait du sens en cas de suppression de chemins pour agrandir les parcelles, ce qui n'est pas le cas ici. M. Ecoffey pense que le Service de l'agriculture ne soutiendrait pas un syndicat dans ces conditions.

Sans autre intervention, le sujet est mis au vote et le préavis n° 47/19 est accepté à la majorité et une abstention.

4. Communications de la Municipalité

M. **Jean-Marc Chavannes** informe l'assemblée qu'un flyer a été distribué le matin même dans les boîtes aux lettres en tout ménage concernant les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Il précise que ces jeux ont été créés en 2010 à Singapour et Lausanne va organiser ceux de 2020.

Une manifestation y est prévue demain, le 19 septembre pour les élèves du canton. Deux élèves par communes sont invités à défiler avec le drapeau communal et créer une fresque. La presse sera également présente. Retour de Lausanne dans l'après-midi.

Dès 18 heures, la cave à la rue des Salines sera ouverte. A 18h30 un moment officiel avec levée des drapeaux de la commune et des Jeux Olympiques de la Jeunesse est prévu auquel la population est conviée.

Monsieur Chavannes invite les présents à s'y rendre afin de soutenir la manifestation.

Monsieur Rochat profite de l'occasion pour confirmer l'invitation à la verrée pour la population et précise qu'elle pourra également faire l'acquisition des bouteilles de la commune durant la soirée.

Monsieur Rochat parle ensuite des récentes rumeurs de tentative d'enlèvement au sein du village. En effet, une jeune fille en route sur le chemin de son entraînement de gym a été importunée, heureusement sans suite et sans séquelles. Elle a réussi à s'échapper et à faire une description précise à la police qui lui a permis d'appréhender un suspect.

5. Divers

M. **Gilles Nagloo** Conseiller demande où en est le portail Internet accessible aux Conseillers dont il avait été question dernièrement avec codes d'accès.

Le Président répond qu'il est en place sur le site de la commune avec une partie dédiée. Elle permet de trouver tous les documents relatifs au Conseil.

La secrétaire **Valérie Rochat** ajoute que le concept des codes d'accès personnalisés a été abandonné afin de faciliter la gestion.

La convocation et documents liés sont toujours envoyés aux Conseillers par courrier postal et restent secrets durant environ une à deux semaines avant la mise en ligne.

Ils sont ensuite accessibles sur une version appelée "citoyenne" destinée à tout un chacun et les procès-verbaux sont visibles dès le moment où ils sont adoptés par le Conseil car dès lors, ils sont publics.

Mme Rochat ajoute toutefois que le bureau reste ouvert à toute proposition de modification ou amélioration. Il suffit de lui envoyer un mail pour qu'elle échange avec la société en charge du site Internet de la commune.

Mme **Lucette Marsoni** Conseillère suggère de mettre en ligne la page de garde du rapport de préavis pour que les Conseillers premier membre de commission y accèdent facilement.

M. **André Martin** demande où en est la sécurisation prévue au passage sous-voies de la gare. Sauf erreur, il était envisagé d'installer un stop ; est-ce toujours possible ?

M. **Rémy Roulet** Municipal répond qu'une étude complète est en cours pour le carrefour. Elle devrait être présentée au début de l'année prochaine.

M. **François Divorne** constate qu'une verrue dérange les piétons et véhicules sur la rue de la Gare depuis le début des travaux sur la route cantonale. Il s'agit de l'armoire électrique de la maison Cablex.

Serait-il possible de faire pression pour qu'elle l'enlève enfin ? L'engin perturbe la visibilité pour les véhicules et est dangereux pour les enfants qui passent autour n'importe comment.

M. Roulet répond que de nombreux courriers ont été échangés à ce sujet entre la Municipalité et Cablex. Cela dure effectivement depuis le mois d'avril.

M. Roulet a proposé à Cablex de supprimer l'armoire à l'aide d'un engin de chantier déjà sur place. Ils ont répondu que vu les branchements nécessaires pour la déconnexion d'un côté et la remise en service de l'autre, ces travaux ne pouvaient être effectués que par eux-mêmes. L'échéance prévue a déjà été reportée à plusieurs reprises. La dernière date promise est au 10 octobre prochain.

M. Roulet déplore que la Municipalité soit otage de cette entreprise. Cette dernière a menacé la Municipalité de sanctions au cas où des travaux étaient réalisés par autrui. La perte de signal pour leurs clients serait de la responsabilité de la commune.

Mme **Line Seewer** Conseillère demande si le bureau du Conseil pourrait envoyer un rappel aux Conseillers. A chaque séance de commission, le même problème est récurrent à savoir que des Conseillers ne s'excusent pas de leur absence.

Dans le même sens, **la secrétaire** propose qu'à la prochaine révision du règlement du Conseil, mention soit faite que les absences non-excuses aux séances de commissions soient amendables au même titre que les séances de Conseil communal.

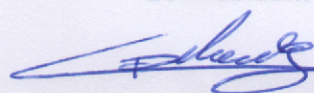
De manière similaire à la nouvelle façon de procéder pour les séances de Conseil, l'amende pourrait être envoyée rapidement après séance.

Le Président rappelle que de prêter serment est un engagement et de là mène à prendre ses responsabilités. Cela a été répété mainte fois. Le bureau fera toutefois un énième rappel.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h20.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président



la secrétaire

